

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement 2024-193 concernant les ententes relativement à des travaux municipaux, une assemblée publique de consultation sera tenue à la salle du conseil.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - a) Le projet de Règlement numéro 2024-193 *concernant les ententes relativement à des travaux municipaux.*

Ce règlement a pour objet:

De permettre à la municipalité de conclure une entente avec un promoteur préalablement à l'émission d'un permis ou certificat.
2. Une **assemblée publique de consultation** aura lieu le **mercredi 23 octobre 2024 à compter de 16h00 à l'hôtel de ville** située au 53, rue des Pionniers à La Macaza. Au cours de cette assemblée, le projet de Règlement numéro 2024-193 sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
3. Le projet de Règlement numéro 2024-193 peut être consulté de 8 heures à midi et de 13 heures à 16 heures 30, du lundi au jeudi, ainsi que le vendredi de 8 heures à midi au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers à La Macaza. Il est également disponible sur le site Internet de la municipalité sous l'onglet Règlement.

DONNÉ À LA MACAZA CE 16^E JOUR D'OCTOBRE 2024

Le directeur général et greffier-trésorier



Antoine Guilbault-Houde

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Antoine Guilbault-Houde, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité de La Macaza et affiché sur le babillard extérieur de l'hôtel de ville de la municipalité, située au 53, rue des Pionniers conformément au *Règlement 2022-169 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour d'octobre 2024.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER



Antoine Guilbault-Houde